

Pièce jointe n°1

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Consultation n°9159-9160 – Accord-cadre à bons de commande portant sur la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre privée pour des opérations de rénovations de bâtiments et aménagements urbains et réseaux.

1. Présentation de l'accord-cadre

1.1. Caractéristiques principales

Type de marché : **Services**

Le présent accord-cadre est **mono-attributaire**.

Le présent accord-cadre à bons de commande concerne la réalisation de prestations relatives à des missions de maîtrise d'œuvre dans les différentes emprises du périmètre d'action du SID Atlantique ne nécessitant ni accès à des ISC ni détention.

Le type de travaux concernés par le présent accord-cadre sont les suivants :

- travaux d'entretien courant ;
- travaux ponctuels de gros entretien ou de grosses réparations ;
- travaux portant uniquement sur un équipement technique destiné à l'exploitation d'un bâtiment (remplacement de chaudière, ascenseur...) ;
- travaux de VRD ;
- travaux sur un ou des réseaux ;
- travaux d'aménagement urbain ;
- mise aux normes (accessibilité PMR/PSH, risque foudre, incendie, électricité, CVC, intrusion, ICPE, IOTA, ATEX ...) ;
- travaux d'amélioration de la performance énergétique ;
- travaux de changement de destination de locaux ;
- travaux de rénovation de bâtiments ;
- travaux de déconstruction.

Les missions susceptibles d'être confiées au titulaire du présent accord-cadre sont les suivantes :

- Missions principales :
 - o FOD (fiche d'orientation et définition),
 - o FDE (fiche descriptive estimative),
 - o AVP,
 - o PRO,
 - o ACT,
 - o VISA,
 - o DET,
 - o AOR.
- Missions « complémentaires » :
 - o DIAG,
 - o OPC,
 - o SSI,
 - o cyber sécurité,
 - o ICPE/IOTA.

Le maître d'ouvrage choisit le/les élément(s) de mission qu'il confie au maître d'œuvre en conception et/ou en réalisation.

Pour la phase de conception, le maître d'ouvrage peut commander un ou plusieurs éléments de mission séparément. Pour la phase réalisation, le maître d'ouvrage commande l'ensemble des éléments de mission suivants : VISA, DET, AOR (dont GPA).

Le présent accord-cadre est divisé en **2 lots géographiques** :

N° de Lot	Codes CPV	Lieu d'exécution
Lot 01 : 9159 - Rénovation bâtiments divers / Aménagements urbains et réseaux – départements 29 et 22	71330000-0 – Services d'ingénierie divers	Finistère (29) Côtes d'Armor (22)
Lot 02 : 9160 - Rénovation bâtiments divers / Aménagements urbains et réseaux – département 56	71330000-0 – Services d'ingénierie divers	Morbihan (56)

Les candidats pourront répondre à 1 ou plusieurs lots, sans limite de participation.

L'accord-cadre **ne comporte pas de tranches**.

1.2. Durée de l'accord-cadre

La durée initiale est de douze (12) mois, reconductible six (6) fois par tacite reconduction. Chaque reconduction ayant une durée de douze (12) mois. La durée maximale du marché ne pouvant excéder 84 mois.

1.3. Montants de l'accord-cadre

	Montant minimum	Montant maximum sur la durée maximale de l'accord-cadre (7 ans)
Lot 01 : 9159 - Rénovation bâtiments divers / aménagement urbains et réseaux – départements 29 et 22	Sans minimum	28 000 000 € H.T
Lot 02 : 9160 - Rénovation bâtiments divers / aménagement urbains et réseaux – département 56		11 000 000 € H.T

Une fois le montant maximum atteint, l'accord-cadre n'est plus valide et la notification des bons de commande cesse définitivement.

1.4. Modalités essentielles de financement et de paiement

Il sera fait application des dispositions des articles **R.2391-1 à R.2391-28** du code de la commande publique.

Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires de l'État.

Le contrat **ne s'inscrit pas** dans un projet/programme financé par les fonds de l'Union européenne.

Il est prévu une avance.

Le paiement sera effectué par factures et/ou projets de décompte.

Le délai global de paiement des acomptes et du solde ne peut excéder trente (30) jours.

Forme des prix : **mixtes**.

Modalité de variation des prix : **révisables**.

1.5. Cautionnement et garanties exigées

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

1.6. Conditions de participation

Au titre de la candidature, la société souhaitant candidater doit transmettre les éléments suivants :

✓ **Situation propre** : Critères relatifs à la situation personnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion), y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce :

- Candidature sous forme simplifiée – document Unique de Marché Européen (DUME). En remplacement des formulaires DC1 et DC2, les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/07 de la Commission européenne du 5 Janvier 2016 et disponible sur <http://dume.choruspro.gouv.fr>.

Candidature hors Dume : Les candidats fourniront impérativement les formulaires de déclaration suivants ou leurs équivalents : DC1 (lettre de candidature-habilitation du mandataire par ses cotraitants), DC2 déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement).
Formulaires téléchargeables à partir du lien www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat

- Inscription à un registre professionnel ou du commerce : extrait Kbis de moins de 3 mois.
- Document(s) attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat.

✓ **Capacité technique et professionnelle** : Critères relatifs à la capacité technique et/ou professionnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion) :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise ;
- effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement sur les 3 dernières années ;
- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des cinq dernières années en rapport avec l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
Les références présentées doivent démontrer la mise en œuvre des compétences nécessaires suivantes :
 - Architecture ;
 - Ingénierie :
 - VRD ;
 - Structure/gros œuvre/second œuvre ;
 - Electricité courants faibles et fort ;
 - Plomberie/CVC ;
 - Thermique ;
 - Acoustique.
 - OPC ;
 - ICPE/IOTA ;
 - Cybersécurité ;
 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.

Nota : Le candidat indiquera s'il a pour projet de recourir à la sous-traitance et précisera, si c'est le cas, les prestations envisagées d'être sous-traitées.

1.7. Forme juridique

Conformément aux articles R. 2342-12 à 14 et R. 2351-7 du Décret 2018-1075 du 03.12.2018, les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques.

La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois, si le candidat souhaite se présenter sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de la totalité du marché.

Conformément à l'article R. 2342-26 du code de la commande publique, les candidats ont la possibilité de modifier la composition des groupements et d'en constituer de nouveaux entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales ou, le cas échéant, lorsque les circonstances liées à la complexité des spécifications le justifient, jusqu'au terme de la négociation.

1.8. Conditions d'attribution

Chaque lot sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

CRITERES	PONDERATION
PRIX	60 %
VALEUR TECHNIQUE	40 %

Les éléments d'appréciation seront détaillés dans le Règlement de consultation fourni avec le DCE aux candidats agréés à soumissionner.

2. Présentation de la procédure

2.1. Caractéristiques principales

Type de procédure : **Marché négocié avec mise en concurrence**

Code de la commande publique : **Livre III**

Cette consultation est un appel à candidature. Cette procédure est une procédure restreinte réalisée en 2 étapes :

- 1 phase candidature (actuelle) ;
- 1 phase offre.

Lors de la phase candidature, les candidats ne doivent pas remettre d'offre. A l'issue de l'étape de candidature, seuls les candidats admis à soumissionner seront invités à remettre une offre. Celle-ci devra être déposée sur PLACE avant la date qui sera indiquée dans la lettre de consultation.

2.2. Informations relatives à la négociation

Le pouvoir adjudicateur négocie avec les soumissionnaires les offres initiales et toutes les offres ultérieures, à l'exception des offres finales.

Cependant, sous réserve d'offres de qualité suffisante, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer sur la base des offres initiales. Dans ce cas, ces dernières seront considérées comme offres finales. En cas de négociation, celle-ci se fera, si nécessaire, en plusieurs étapes.

2.3. Date limite de réception des candidatures

Voir avis de Publicité

2.4. Autres informations relatives à la procédure

Le délai de validité des offres est de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la remise des plis.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que tous les documents associés.

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

3. Spécifications propres à la protection du secret

Conformément aux dispositions de l'article 5.3.2.1 de l'arrêté du 09 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale, le marché est qualifié de **contrat sensible avec Enquête Administrative de la Personne Morale (EAPM)**.

Une enquête administrative de la personne morale peut être sollicitée par l'autorité contractante, sur la base des éléments fournis dans le cadre du marché. Cette enquête est conclue par un avis de la DRSD.

Cette enquête est conclue par un avis. À la fin du jugement des offres, le candidat dont l'offre a été retenue ne pourra se voir attribuer le marché que si l'enquête est conclue par un avis favorable. En cas d'avis défavorable, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché au premier candidat mieux disant ayant reçu un avis favorable.

Au titre de l'enquête administrative de la personne morale, tous les candidats (habilités ou non) devront impérativement joindre à leur dossier de candidature, sous peine de voir leur candidature rejetée, **l'annexe 2 "Protection du secret"** (téléchargeable sur PLACE dans la rubrique "Avis de Publicité : fichier joint avis complémentaire en ligne). Une fois remplie, cette annexe devient « Diffusion Restreinte ». Ainsi, vous devez envoyer cette annexe :

- soit par PLACE via le logiciel ZED!ENTREPRISE :

Après le cryptage du dossier "diffusion restreinte" en utilisant le logiciel, il vous faudra insérer le dossier crypté dans un dossier zippé contenant le reste des éléments de votre candidature et les déposer sur PLACE. De manière simultanée, le candidat devra transmettre le mot de passe d'ouverture du container à l'adresse mail suivante : sid-atlantique-sd-ac-bam-section-inv.contact.fct@intradef.gouv.fr

La date de remise des candidatures correspond à la réception par l'administration des éléments sur PLACE et à la réception du mot de passe. Attention, l'Acheteur ne pourra pas ouvrir les containers cryptés avec ZED ! FREE ou ZED!PRO.

- soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à l'adresse suivante : SID Atlantique – Service Achats d'Infrastructures – Bureau achats métiers – CDE – BRCM de Brest – CC16 – 29240 Brest Cedex 09
- soit remise contre récépissé tous les jours ouvrés en se présentant à l'adresse suivante : SID Atlantique - Bureau achats métier – CDE - 15 bis Avenue de l'école navale - 29200 Brest

En phase d'exécution, des documents portant la mention « Diffusion Restreinte » pourront être transmis au titulaire. Seuls les candidats ayant complété et signé **l'annexe Z** (Annexe n°3 téléchargeable sur PLACE dans la rubrique "Avis de Publicité : fichier joint avis complémentaire en ligne" et admis à présenter une offre pourront se voir remettre ces documents.

En conséquence, les candidats doivent signer l'annexe Z et la joindre à leur dossier de candidature.

Dans le cadre des articles R. 2342-7 et R. 2342-8 du Décret 2018-1075 du 03/12/2018, il est précisé que la présente procédure est réservée aux opérateurs économiques européens.

4. Voies et délais de recours

Cette consultation peut faire l'objet d'un référé avant la conclusion du contrat dans les conditions définies à l'article L5511 du code de justice administrative. De plus, à l'issue de la notification du marché, un recours en plein contentieux pourra être exercé contre ce dernier dans les deux mois suivant la publication de l'avis d'attribution. Cette requête peut le cas échéant être accompagnée d'un référé suspension sur le fondement des dispositions de l'article L5211 du code de justice administrative.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes
N° d'enregistrement (SIRET) : 17350005900014
Adresse : Hôtel Bizien – 3 contour de la Motte – CC 44416 – 35044 Rennes cedex
Téléphone : 02.99.63.56.84
Adresse électronique : Grefte.ta-rennes@juradm.fr
URL : <http://www.ta-rennes.juradm.fr>

5. Communication

Cette consultation est dématérialisée.

Les candidats devront répondre par voie électronique en déposant une offre dématérialisée (un certificat numérique (RGS* ou ** conditions de sécurité équivalentes) délivré par un organisme agréé est nécessaire pour ce mode de transmission). Les documents sont à transmettre dans un fichier zip via la Plateforme des Achats de L'Etat (PLACE).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la ou les adresses de messageries communiquées dans le formulaire DC1, feront foi pour la transmission de l'ensemble des documents dans le cadre de la présente procédure. Il appartient au candidat de relever son courrier électronique régulièrement. La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utiles.

En cas de difficultés sur la PLACE, un service de support téléphonique est également mis à disposition des entreprises souhaitant soumissionner aux marchés publics.

6. Informations complémentaires

Conformément à l'article R. 2393-24 du Décret 2018-1075 du 03.12.2018, chaque sous-traitant devra être soumis à l'acceptation du Pouvoir Adjudicateur. Celui-ci se réserve le droit de rejeter la demande de sous-traitance dans les cas prévus aux articles R. 2393-21 et R. 2393-22 dudit Décret.

Les prestations dues au titre du présent marché donneront accès aux personnels concernés du titulaire du marché, à des Zones de défense hautement sensible (ZDHS), des Points d'Importance Vitale (PIV), à des zones protégées (ZP), et plus généralement à des zones dont les accès sont réglementés.

Aucune visite des lieux n'est prévue.